Déclaration liminaire de la CGT sur le projet de loi Fonction publique

La CGT réaffirme son opposition au projet de loi Fonction publique et dénonce le peu de considération du ministre quant au dialogue avec les syndicats. En effet l'idée d'une co-construction de l'agenda social a été rapidement abandonné pour imposer des sujets de négociations ou de concertations qui ne répondent en rien aux besoins des agents-es, le ministre ayant fait le choix de mettre organisations syndicales et employeurs publics locaux devant le fait accompli.
En ressortant des abîmes nauséabonds des cabinets ministériels le fameux « fonctionnaire Basching » que nous pensions définitivement enterré après la crise du covid où les fonctionnaires avait été mis à l'honneur.

D'autre part le ministre confirme sa volonté d'accentuer la reconnaissance au mérite à travers l'individualisation des rémunérations et le développement de leur part aléatoire et discrétionnaire, **un des axes majeurs du projet de la loi.**
S'ajoute également la remise en cause des catégories hiérarchiques C, B, A, après le démantèlement des CAP, des CHSCT et le recours toujours accru aux contractuels introduit par la loi Dussopt de 2019. Pire les propos du ministre sur le licenciement, passant sous silence les sanctions disciplinaires déjà existantes pouvant y conduire ; sans oublier les licenciements pour inaptitude. Ses propos sont méprisants, démagogiques et populistes.

Cette assertion n'a pour but que de discréditer les fonctionnaires pour les mettre en marge de la société.
Face à ces déclarations, personne n'est dupe et ce qui se cache derrière ce projet, n'est ni plus ni moins que la fin de la fonction publique de carrière et de son principe fondateur de la séparation du grade et de l'emploi. C'est la poursuite du démantèlement du statut de la fonction publique et la remise en cause du principe fondateur du fonctionnaire citoyen indépendant du politique.

Pour rappel ni les organisations syndicales, ni les employeurs ne sont demandeurs d'un tel texte.
L'urgence est ailleurs alors que le Ministre s'entête à ne pas prendre en compte les urgences salariales, la nécessité de revaloriser la valeur du point d'indice et de l'indexer au coût de la vie, de rendre effective l'égalité femmes-hommes et de reconstruire les grilles indiciaires.

De la même manière, les annonces de coupes budgétaires dynamitent toute possibilité de vraies négociations, quel qu'en soit le sujet, puisqu'aucun engagement budgétaire pour des avancées concrètes ne serait donc de fait possible.
Les coupes budgétaires de plusieurs milliards annoncées pour 2024 et 2025 sont irrecevables tant elles vont avoir des conséquences désastreuses sur nos conditions de travail et sur la qualité du service public rendu à la population. Nous aurions, au contraire, besoin de dizaines de milliards d'euros supplémentaires pour doter les services publics et la Fonction publique des moyens nécessaires et la rendre à nouveau attractive.

La CGT s'oppose avec force et détermination au projet de loi Attal-Guérini, Il nous semble important de signifier notre détermination à nous opposer à toutes mesures qui aggraveraient la situation déjà si dégradée.
Mesdames, Messieurs, membres du CA du CNFPT, Monsieur le Président, la situation est grave, tant sur la forme que sur le fond et comment pourrions-nous imaginer que dans ce contexte de non-respect des organisations syndicales et dans un contexte de restrictions des dépenses publiques le CNFPT ne soit pas impacté.
Outre ses agents qui auront à subir cette réforme, à ne pas douter les finances du CNFPT seront très certainement à nouveau attaquées et il nous faudra comme par le passé faire front commun OS, collectivités, employeurs, Elus, agents afin de sauvegarder les fonctionnaires, notre fonction publique et notre bel outil qu'est le CNFPT.